## REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland

2

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

DECISION Nº 0 5 1 3 / 0 17 CIRCB/DIR/SAFC

Portant autorisation de reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE) prélevées sur les salaires du Directeur et du Directeur Adjoint du CIRCB mois d'avril 2017.

### LE DIRECTEUR

12 APR 2011

Vu la Constitution

Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Entreprises du secteur public et parapublic;

Vu la loi nº 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu la résolution N°0005/2014/R/CIRCB/COGE du 17 Janvier 2014 adoptant le budget 2014 du CIRCB:

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2017.

Vu la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 21 décembre 2016 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2017;

Vu la lettre n°001440/L/MINFI/SG/DGB/DPC/B8/Th du 17 mars 2017 portant approbation du budget du Centre International de Référence Chantal Biya (CIRCB) pour l'exercice 2017.

Considérant les nécessités de service ;

### **DECIDE**:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE): XAF 31.500 (trente un mille cinq cent francs CFA) à reverser à la CNPS pour le compte du Directeur Adjoint et XAF 31.757 (Trente un mille sept cent cinquante sept francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte du Directeur, ligne budgétaire 620400 «cotisation CNPS(part salariale) » exercice 2017.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

### **Ampliations**

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôleur Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le

LE DIRECTEUF

Siège : BP / P.O BOX : 3077 Yaoundé - Messa Tél. : (237) 222 31 54 50 / Fax : (237) 222 31 54 56

E-mail: chineck ocitob-cameroun.org

Site web : www.circh-cameroun.org Décret présidentiel N° 2012/249 du 31 mai 2012



# GIRCB

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA"
POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

| ORDRE  | DE PAIE            | MENIAL E   | Kercic              | e: 2017 N           | 5:43 / 0 17     |
|--|--------------------|--|---------------------|---------------------|-----------------|
| Objet de la dépense : Frankling (par manufacture de la constant de |                    | N° BC ou CONTRAT   |                     | Imputation          | Montant         |
| saternes sociales<br>Alaires du Div  |                    |  |                     | 620400              | +31757+         |
| Compte à 2017-   |                    |  | ant à précompter    |                     |                 |
| Pièces justificatives :  |                    |  | Montant net à payer |                     | <b>さるインシン</b> チ |
|  | ****************** | Arrête le présent mandat de palement à la somme de : T. C. T. A. |                     |                     |                 |
| Pour acquis la somme de :(En lettres   |                    |  | Date:               | Signature de l'     | Vilialo Salesia |
|  | 12 MM 2017         |  | de :                | n à payer pour la s | omme            |
|  | · · ·              |  |                     |                     |                 |

# Paiement par virement

| Compte à créditer-bénéficiair | e :                                     |
|-------------------------------|---|
| Etablissement bancaire :      |   |
| Agence de :                   | *************************************** |

# REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail - Patrie

### REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work - Fatherland

CIRCE

## CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIÁ/SIDA

DECISION Nº 0 5 1 1 / 1 17 CIRCB/DIR/SAFC

Portant autorisation de reversements de la retenue de 10% et la contribution patronale de 12% au titre des droits à pension (PENSION CIVILE) prélevées les salaires de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Madame DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB mois d'Avril 2017

#### LE DIRECTEUR

Vu la Constitution

Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé :

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Entreprises du secteur public et parapublic;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1<sup>er</sup> octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2016 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2017.

Vu la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 21 décembre 2016 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2017;

Vu la lettre n°001440/L/MINFI/SG/DGB/DPC/B8/Th du 17 mars 2017 portant approbation du budget du Centre International de Référence Chantal Biya (CIRCB) pour l'exercice 2017.

Considérant les nécessités de service :

#### DECIDE:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE): XAF 125.988 (Cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt huit francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Madame DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB, ligne budgétaire 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2017.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

<u>Ampliations</u>

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôle Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le

LE DIRECTEUR

2011

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa

Tél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

NCE CA

E-mail: contacts@circo-cameroun.org



CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

ORDRE DE PAIEMENT

Exercice: 2017 No. 10

|  |                    |       | UJ                  | 10,                     |
|--|--------------------|-------|---------------------|-------------------------|
| Objet de la dépense : Rankar Arama d'ada | N° BC ou CON       | TRAT  | Imputation          | Montant                 |
| sites formationnoire en de-              |                    |       | 620500              | +125 9887               |
| Compte à di Avril 2017<br>débiter:       | 200022000000000000 | Monta | ant à précompter    | Marketon .              |
| Pièces justificatives :                  |                    | Monta | ant net à payer     | +125 3887               |
| Pour acquis la somme de :                | \                  | somm  | CECHE               | dissipped to the second |
| 12 APR 70117                             |                    | de :  | n à payer pour la s |                         |

# Paiement par virement

| Compte à créditer-bénéficiaire : |
|----------------------------------|
| Etablissement bancaire :         |
| Agence de :                      |